

CHRONIQUE

Comment combattre un incendie dans un réservoir à charbon pulvérisé ?

Extrait de la revue « Feuerungstechnik » (n° du 15 octobre 1929).

Il faut avant tout s'efforcer de prévenir les incendies dans les trémies à charbon pulvérisé.

Il convient notamment à cette fin d'éviter le séjour prolongé du combustible dans le réservoir. Lorsqu'une chaudière doit être mise hors feu, il faut continuer à faire fonctionner le foyer jusqu'à épuisement de la provision de combustible ou bien transvaser celui-ci dans la trémie d'une installation en activité ou encore employer tout autre moyen amenant la vidange de la trémie destinée à rester hors de service.

Il est utile de s'assurer qu'il n'existe dans les réservoirs aucune cause d'accumulation du combustible.

Il est à remarquer aussi qu'un incendie peut prendre naissance en dehors d'un réservoir et se communiquer ensuite à celui-ci. Ainsi, certaines chaînes à godets peuvent donner lieu à des accumulations. Les surfaces d'inclinaison inférieure à 60° doivent être proscrites.

Plusieurs procédés d'extinction sont applicables aux incendies survenant dans les trémies à charbon pulvérisé, mais aucun ne jouit d'une efficacité absolue.

Le plus employé jusqu'à présent consiste à déverser de l'anhydride carbonique à la surface du charbon, de manière à isoler celui-ci de l'air, grâce à la densité du gaz carbonique. Mais cette densité peut diminuer sous l'effet de la chaleur dégagée par le foyer de l'incendie. Il convient donc de réaliser un afflux suffisant de gaz carbonique. En outre, pour amener l'extinction dans la masse du charbon, il est nécessaire de combiner l'emploi du gaz carbonique avec un refroidissement du réservoir. Le temps nécessaire à l'extinction peut atteindre plusieurs jours.

On utilise aussi des appareils à tétrachlorure de carbone qui répandant un liquide sur le charbon tout en dégageant du gaz

carbonique. Il est bon d'assurer une pulvérisation suffisante du liquide.

Le procédé à la mousse est également basé sur la mise à l'abri de l'air du charbon grâce à une couche de mousse étalée sur le combustible. Mais sans l'adjonction d'autres mesures, telles que la réfrigération, l'extinction totale est douteuse et demande en tout cas un temps considérable.

Jusqu'en ces derniers temps, l'eau n'avait pu être employée avec succès parce qu'elle n'humecte pas la poussière et s'écoule par des canaux qui se forment dans la masse. Elle peut même servir de véhicule au charbon pulvérisé en ignition.

L'I. G. Farbenindustrie a, paraît-il, trouvé le moyen de donner à l'eau la propriété d'humecter convenablement le charbon pulvérisé. Les expériences faites auraient été satisfaisantes, mais aucun cas d'emploi dans la pratique n'a encore été signalé.

Des notes bibliographiques sont annexées à l'article.

H. ANCIAUX.
